



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 107621

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le lundi de Pentecôte de juin 2000 qui a de toute évidence une nouvelle fois suscité de nombreux dysfonctionnements. Le Gouvernement semble vouloir persister à faire de ce jour férié une journée de travail forcé, malgré les condamnations de nos concitoyens et l'opposition des syndicats, relayée par le désaccord des associations de personnes âgées et des personnes handicapées, qui estiment cette mesure inéquitable et impropre à régler la problématique du financement de la dépendance. Ainsi, on a vu cette année encore des entreprises travailler, d'autres non. Les administrations, les établissements scolaires et les collectivités locales ont travaillé à des rythmes différents, quand ils n'ont pas, purement et simplement, été amenés à fermer. L'instauration de cette journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les salariés est de moins en moins comprise par nos concitoyens. À cette incompréhension, s'est ajoutée cette année l'inquiétude et la colère des parents et des étudiants, qui admettent de plus en plus difficilement de tels attermoissements. Les associations familiales se posent, à leur tour, de légitimes questions sur cette journée de solidarité imposée depuis 2004 et qui est considérée comme injuste, car supportée par les salariés, dont beaucoup sont jeunes, en situation précaire, avec des rémunérations faibles, et qui doivent supporter des frais supplémentaires de déplacement. En outre, les associations se posent des questions sur le montant réel des fonds collectés et sur leur utilisation au profit des personnes âgées et handicapées. Par ailleurs, le lundi de Pentecôte est souvent l'occasion de rencontres familiales, amicales ou de fêtes organisées par les associations ou collectivités locales. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si un bilan financier objectif des retombées de cette mesure peut être établi sur les années 2005 et 2006 et si le Gouvernement entend désormais remplacer cette mesure injuste par d'autres formules concertées, plus faciles à mettre en place, équitables et surtout moins confuses pour prendre en charge l'indispensable solidarité à l'égard des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107621

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11004